

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT 2025-419 AMENDANT LE RÈGLEMENT
2024-409 PORTANT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION
ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA), AFIN
D'ASSURER UN MEILLEUR ENCADREMENT DES
PROJETS INTÉGRÉS

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Dominique, que lors de la séance ordinaire tenue le 6 mai 2025, le conseil municipal a adopté le règlement 2025-419.

Toute personne intéressée à prendre connaissance dudit règlement peut en prendre connaissance sur le site internet de la municipalité.

Donné à Saint-Dominique, ce 16 juin 2025.

La directrice générale et greffière,

Christine Massé